



ÉTAPES POUR LA PRÉPARATION D'UNE CÉRÉMONIE DE MARIAGE

1. Me contacter afin de poser vos questions et déterminer une date pour votre mariage;
2. Procéder à la première rencontre où nous préparerons l'affichage obligatoire (qui devra être signé par un témoin qui vous connaît) et discuterons de la personnalisation de votre cérémonie;
3. Verser un dépôt de 150\$ au plus tard lors de la première rencontre afin de réserver votre date. En cas de modification, ce dépôt est valable un an après la date initialement prévue pour votre mariage;
4. L'affichage officiel sera produit et acheminé au Directeur de l'État Civil du Québec. Cet affichage doit être fait au minimum 20 jours avant la date prévue pour votre cérémonie de mariage (je conseille 30 jours);
5. En attendant le jour de la cérémonie, je serai disponible pour répondre à toutes vos questions et procéder aux modifications souhaitées pour la cérémonie;
6. Une semaine avant la cérémonie je vous contacterai afin de confirmer avec vous les derniers détails;
7. Une heure avant la cérémonie je serai sur place afin de me familiariser avec les lieux et revoir les détails avec les autres intervenants (DJ, musicien, responsable de salle, etc.);
8. Le paiement final devra être effectué au plus tard 1 heure avant la cérémonie;
9. Après la cérémonie je vous remettrai (à vous ou à une personne que vous aurez désignée) une enveloppe contenant une copie de la facture payée et votre copie du DEC 50 (Déclaration de mariage);
10. Environ un mois après votre cérémonie de mariage, vous pourrez obtenir une copie officielle de votre certificat de mariage auprès du Directeur de l'État Civil du Québec.

Ensemble, nous réaliserons la cérémonie de vos rêves.

Rév. Éric Boily
info@moncelebrant.ca
(579) 379-7455